

# Contributions des familles 2025-2026

## 1. À quoi servent-elles ?

- Couvrir les dépenses liées à l'entretien, l'investissement, les remboursements d'emprunts, les services de l'UDOGEC qui accompagne les écoles catholiques de Vendée : psychologues, conseillers pédagogiques, services administratifs, financiers, immobiliers et numériques.
- Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves.
- Dépenses liées aux activités pédagogiques exceptionnelles et à la pastorale

## 2. Montant des contributions des familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC a fixé le montant des contributions des familles pour l'année scolaire 2024-2025 à 33 euros par mois soit : **34 € X 11 = 374 € prélevés de septembre à juillet**

## 3. Contribution solidaire – *Un plus pour les enfants !*

Nous souhaitons toujours offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage et de vie scolaire, et ce, dans un cadre agréable, entretenu et sécurisant.

Pour les familles qui le souhaitent, l'école propose une contribution solidaire de 36 € par mois sur 11 mois, soit 2 € de plus par mois par rapport à la contribution de base.

Grâce aux contributions solidaires, des exemples d'acquisition !



Cet excédent de 2 euros par rapport à la cotisation de base est fléché pour financer des investissements dédiés aux enfants ! *Nous nous engageons à vous faire retour des achats réalisés !*

**Des souhaits ciblés pour les enfants pour cette année !**



*Des renouvellements de jeux et de nouveaux jeux de construction développant l'imagination !*

*Et bien d'autres idées encore...*

